

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60598-2-20

1996

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2002-04

Amendement 2

Luminaires –

**Partie 2-20:
Guirlandes lumineuses**

Amendment 2

Luminaires –

**Part 2-20:
Lighting chains**

© IEC 2002 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34D: Luminaires, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34D/706/FDIS	34D/747/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié juillet 2005 A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 6

20.1 Domaine d'application

Modifier la première phrase pour lire:

La présente section de la CEI 60598-2 spécifie les prescriptions applicables aux guirlandes lumineuses de lampes à incandescence montées en série, en parallèle ou en combinaison série/parallèle pour emploi à l'intérieur ou à l'extérieur et pour des tensions d'alimentation ne dépassant pas 250 V.

Modifier la note 1 pour lire:

NOTE 1 Les guirlandes pour arbres de Noël sont des exemples de guirlandes avec des lampes montées en série ou en combinaison série/parallèle.

Les guirlandes pour illumination des pistes de ski ou des allées de promenade sont des exemples de guirlandes avec lampes montées en parallèle.

Ajouter la nouvelle note suivante:

NOTE 4 Pour les guirlandes lumineuses utilisant des lampes non normalisées (lampes de type à enfoncement, par exemple), les lampes sont considérées comme faisant partie de la guirlande lumineuse, en conséquence de quoi elles sont introduites dans la procédure d'essai de la guirlande lumineuse (et, de ce fait, dans le certificat d'essai, le cas échéant).

20.1.1 Références normatives

Ajouter les références normatives suivantes:

CEI 60598-1:1999, *Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et essais*

CEI 61184, *Douilles à baïonnette*

CEI 61347-2-11, *Appareillages de lampes - Partie 2-11: Prescriptions particulières pour circuits électroniques divers utilisés avec les luminaires*

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34D: Luminaires, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34D/706/FDIS	34D/747/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until July 2005. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Page 7

20.1 Scope

Amend the first sentence to read:

This section of IEC 60598-2 specifies requirements for lighting chains fitted with series- or parallel- or a combination of series/parallel-connected incandescent lamps for use either indoors or outdoors on supply voltages not exceeding 250 V.

Amend Note 1 to read:

NOTE 1 A Christmas tree chain is an example of a lighting chain fitted with series or series/parallel connected lamps. A chain for illuminating ski tracks or promenades is an example of a lighting chain fitted with parallel connected lamps.

Add the following new note:

NOTE 4 For lighting chains with non-standardised lamps (e.g. lamps of the push-in type) the lamps are regarded as part of the lighting chain and consequently included in the testing (and thereby in the test certificate, if any).

20.1.1 Normative references

Add the following normative references:

IEC 60598-1:1999, *Luminaires – Part 1: General requirements and tests*

IEC 61184, *Bayonet lampholders*

IEC 61347-2-11, *Safety of lamp controlgear – Part 2-11: Particular requirements for miscellaneous electronic circuits used with luminaires*

Page 8

20.3 Définitions

Remplacer les définitions 20.3.1 et 20.3.2 existantes par la nouvelle définition ci-dessous:

20.3.1

guirlande lumineuse

luminaire constitué d'un assemblage de douilles montées en série, en parallèle ou en combinaison série/parallèle interconnectées par des conducteurs isolés

NOTE 1 Pour les guirlandes lumineuses utilisant des lampes non normalisées (lampes de type à enfoncement, par exemple), les lampes sont considérées comme faisant partie de la guirlande lumineuse.

NOTE 2 Pour les guirlandes lumineuses équipées de lampes non démontables, les lampes sont considérées comme faisant partie de la guirlande.

NOTE 3 Une guirlande lumineuse peut incorporer des dispositifs d'alimentation lampe (émetteur d'éclat, par exemple, voir 20.6.16).

Renommer la définition 20.3.3 existante pour lire 20.3.2.

20.4 Classification des luminaires

Ajouter la note suivante:

NOTE Comme il est obligatoirement prescrit que les guirlandes lumineuses puissent être installées sur des surfaces normalement inflammables, elles ne requièrent ni le marquage F ni une notice d'avertissement.

20.5 Marquage

20.5.1

Modifier le point a) comme suit:

- a) Les guirlandes lumineuses doivent porter l'indication de la référence du type des lampes ou de leurs caractéristiques électriques et de la tension assignée de l'ensemble de la guirlande. Lorsqu'il est impossible de marquer ces informations sur la guirlande lumineuse, les informations doivent être marquées sur une gaine faisant partie intégrante et de manière permanente de la guirlande ou sur une étiquette attachée au câble.

Modifier le point b) 3) comme suit:

- 3) ne pas relier la guirlande à l'alimentation pendant qu'elle est dans son emballage, à moins que l'emballage n'ait été prévu à des fins d'alimentation.

Ajouter le nouveau point 5), ci-dessous, au point b):

- 5) s'assurer que toutes les douilles sont munies de leur lampe.

Remplacer le point c) par ce qui suit:

- c) Les guirlandes lumineuses ordinaires doivent en plus être accompagnées d'une indication signifiant l'information suivante:

« À USAGE INTÉRIEUR EXCLUSIVEMENT »

Les guirlandes lumineuses qui nécessitent un joint pour assurer un degré de protection contre la poussière et l'humidité spécifique doivent en plus être accompagnées d'une indication signifiant l'information suivante:

« ATTENTION – CETTE GUIRLANDE LUMINEUSE NE DOIT PAS ÊTRE
UTILISÉE SANS QUE TOUS LES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ SOIENT EN PLACE »

Page 9

20.3 Definitions

Replace the existing definitions 20.3.1 and 20.3.2 with the following single definition:

20.3.1

lighting chain

luminaire comprising an assembly of series-connected lampholders, parallel-connected lampholders or series/parallel-connected lampholders and interconnecting insulated conductors.

NOTE 1 For lighting chains with non-standardised lamps (e.g. lamps of the push-in type) the lamps are regarded as part of the chain.

NOTE 2 For lighting chains with non-removable lamps, the lamps are regarded as part of the chain.

NOTE 3 A lighting chain may incorporate control devices (e.g. flasher units, see clause 20.6.16).

Re-number the existing definition 20.3.3 to read 20.3.2.

20.4 Classification of luminaires

Add the following note:

NOTE As lighting chains are mandatorily required to be suitable for mounting on normally flammable surfaces they do not require F marking nor provision of a warning notice.

20.5 Marking

20.5.1

Amend item a) to read:

- a) Lighting chains shall be marked with the type reference or the electrical data of the lamps and with the rated voltage of the complete chain. Where it is impractical to mark this information on the lighting chain, the information shall be marked on a durable non-removable sleeve or label fitted to the cable.

Amend item b) 3) to read:

- 3) do not connect the chain to the supply while it is in the packing unless the packing has been adapted for display purposes.

Add the following new indent (5) under b):

- 5) ensure all lampholders are fitted with a lamp.

Replace item c) by the following:

- c) Ordinary lighting chains shall additionally be accompanied by the substance of the following information:

‘FOR INDOOR USE ONLY’

Lighting chains which rely on gaskets to provide the specified degree of protection against dust and moisture shall additionally be accompanied by the substance of the following information:

‘WARNING – THIS LIGHTING CHAIN MUST NOT
BE USED WITHOUT ALL GASKETS BEING IN PLACE’

Ajouter, à la page 10, les nouveaux points suivants:

- f) Les guirlandes lumineuses munies de lampes non normalisées (avec des lampes de type à enfoncement, par exemple) doivent être accompagnées d'une information indiquant que les lampes de remplacement doivent être du même type que celui initialement utilisé ou d'un type spécifié par le fabricant (voir également 20.5.2).
- g) Les guirlandes lumineuses équipées de lampes non remplaçables doivent être accompagnées d'une information indiquant que les lampes ne sont pas remplaçables.

Ajouter le nouvel alinéa suivant à la fin de 20.5.1:

L'information requise aux points b)3, f) et g) doit être indiquée sur l'emballage.

Page 10

20.5.2

Modifier le point a) comme suit:

- a) Marque d'origine (elle peut être la marque commerciale, la marque d'identification du fabricant ou le nom du vendeur responsable).

Modifier le point c) comme suit:

- c) Marques du degré de protection contre l'humidité et les poussières, si elles s'appliquent, ou avertissement que la guirlande est à usage intérieur uniquement.

Ajouter les nouveaux points suivants:

- e) Tension et puissance des lampes de remplacement.
- f) Utiliser seulement des lampes de remplacement du même type que celui des lampes fournies avec cette guirlande lumineuse.

Supprimer les deux derniers alinéas de 20.5.2.

20.6 Construction

Remplacer le texte existant du paragraphe 20.6 par ce qui suit:

Les prescriptions de la section 4 de la CEI 60598-1 s'appliquent ainsi que celles des paragraphes 20.6.1 à 20.6.16.

20.6.1

Ajouter, après le premier alinéa, les deux nouveaux alinéas suivants:

Les douilles à baïonnette doivent satisfaire aux prescriptions de la CEI 61184.

Dans le cas des guirlandes lumineuses utilisant des lampes non normalisées (lampes de type à enfoncement, par exemple), les lampes sont considérées comme faisant partie de la guirlande lumineuse et soumises aux essais en conséquence.